

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Association pour l'emploi en agriculture des Bouches-du-Rhône

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre de l'exercice 2016, une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € à l'Association pour l'Emploi en Agriculture des Bouches-du-Rhône (A.P.E.A. 13) ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec l'A.P.E.A. 13 une convention selon le modèle-type prévu à cet effet.

La dépense correspondante, soit 45 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, au chapitre 65, fonction 928, article 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée